

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 novembre 2020
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 23 novembre 2020, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Maroc
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre et de son annexe, une lettre datée du 13 novembre 2020, comme document du Conseil de sécurité.

Je tiens à signaler que la lettre datée du 13 novembre 2020 a déjà été adressée le même jour, à titre individuel, aux membres du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Omar **Hilale**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 décembre 2020).



**Annexe à la lettre datée du 23 novembre 2020 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire part des derniers faits survenus concernant la zone tampon de Guergarate au Sahara marocain :

- Le « polisarario » et ses milices bloquaient, depuis le 21 octobre 2020, la route dans la zone tampon de Guergarate qui relie le Maroc à la Mauritanie.
- Le nombre d'éléments militaires du « polisarario », notamment en tenue civile, et de milices n'a cessé d'augmenter, tout comme les actes de banditisme, l'installation d'obstacles et la construction de camps et de tentes sur cette route, bloquant toute circulation des véhicules et des personnes.
- Les violations extrêmement graves que commet le « polisarario » de manière récurrente depuis 2016 sont décrites dans les rapports présentés par le Secrétaire général au Conseil de sécurité, dont celui portant la cote [S/2020/938](#) (par. 12).
- Ces manœuvres d'obstruction vont à l'encontre des appels incessants lancés par le Secrétaire général depuis 2017 et récemment en septembre et en octobre 2020, exigeant du « polisarario » qu'il n'entrave pas la circulation civile et commerciale habituelle à Guergarate et ne modifie pas le statu quo dans cette zone.
- Ces actes déstabilisateurs contreviennent également aux dispositions des résolutions du Conseil de sécurité dans lesquelles le Conseil s'est dit préoccupé par la présence du « polisarario » à Guergarate et a demandé son retrait immédiat (résolution [2414 \(2018\)](#), par. 7). Ils sont également contraires aux engagements pris par le « polisarario » auprès de l'ancien Envoyé personnel du Secrétaire général, Horst Kohler, de ne pas retourner à Guergarate et de s'abstenir de toute violation dans la zone à l'est du dispositif de défense et du mur de sable (résolution [2440 \(2018\)](#), par. 7).
- Le « polisarario » et ses milices ont également harcelé les observateurs militaires et le personnel civil des Nations Unies en organisant des manifestations devant les bases d'opération de la MINURSO, dans la zone à l'est du dispositif de défense. Ils les ont menacés physiquement et verbalement, en lançant des pierres sur les hélicoptères des Nations Unies et en entravant la liberté de mouvement de ces observateurs, ce qui a gravement compromis leur sécurité et leur intégrité physique.
- Le « polisarario » et ses milices provoquent de manière inadmissible, depuis le 19 octobre 2020, les soldats marocains stationnés le long du dispositif de défense. Pour la première fois depuis la proclamation du cessez-le-feu, il y a 30 ans, des éléments du « polisarario » se sont retrouvés face à face avec des soldats marocains et ont proféré des insultes, fait des gestes obscènes et menacé les éléments des Forces armées royales, au vu et au su des observateurs militaires de la MINURSO et en leur présence. Ces foules provoquantes auraient pu avoir de graves conséquences, si ce n'était pour la retenue et le calme dont ont fait preuve les soldats marocains.
- Les violations du « polisarario » compromettent sérieusement la relance du processus politique, ardemment souhaitée par le Conseil de sécurité, en particulier dans sa dernière résolution [2548 \(2020\)](#).
- La présence du « polisarario » et de ses milices à Guergarate crée également des conditions en vue de l'infiltration dans cette zone d'éléments terroristes venant de la région sahélo-saharienne, qui pourraient s'en prendre aux observateurs de la MINURSO et à la présence de l'ONU dans la région.

- Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé une lettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin de l'alerter au sujet des violations graves et inacceptables commises par le « polissario » à Guergarate. Pour sa part, le Ministre des affaires étrangères du Maroc a eu bon nombre d'entretiens téléphoniques avec le Secrétaire général sur la question.
- Le Maroc a accordé au Secrétaire général, à sa demande, tout le temps nécessaire pour qu'il use de ses bons offices afin d'amener le « polissario » à mettre un terme à ses actes déstabilisateurs et à quitter la zone tampon de Guergarate. Néanmoins, les appels lancés par le Secrétaire général, la MINURSO et plusieurs membres du Conseil de sécurité pour mettre un terme à cette situation de blocage illégale à Guergarate sont malheureusement restés lettre morte.
- Après s'être astreint à la plus grande retenue, face aux provocations graves et inacceptables de la part des éléments armés du « polissario » et de ses milices, le Maroc n'avait d'autre choix que d'assumer ses responsabilités afin de mettre un terme à la situation de blocage engendrée par ces agissements et de rétablir la libre circulation civile et commerciale à Guergarate.
- À cet égard, les Forces armées royales établissent, depuis ce matin, un cordon de sécurité en vue de sécuriser le flux des personnes et des biens le long de cet axe. Cette opération non offensive du génie civil et sans aucune intention belliqueuse se déroule selon des règles d'engagement claires, prescrivant d'éviter tout contact avec des civils. Les observateurs de la MINURSO étaient présents durant cette action et ont constaté l'absence de contacts avec des civils. Ces derniers ont sciemment mis le feu à leurs tentes et ont quitté Guergarate, sur l'instruction d'éléments armés du « polissario », et sont montés à bord de leurs véhicules blindés lourds.
- Le Maroc a décidé d'agir conformément à ses attributions et à ses devoirs, dans le plein respect de la légalité internationale, en tenant compte des appels à la retenue lancés par le Secrétaire général, les membres du Conseil de sécurité et les pays amis.
- Le « polissario » assume seul l'entière responsabilité et les conséquences intégrales de ces actes de déstabilisation et violations inadmissibles.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Omar **Hilale**